



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
INSTET FORMATION POUR L'ORGANISATION
DE CAFES PHILO EN 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-001
EN DATE DU 01 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, d'animer 11 cafés philo, soit un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2023 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, qui animera 11 cafés philo aux Vincennois au rythme d'un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2023 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON